

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal Séance du 10 septembre 2020

L'an 2020 et le 10 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Corinne BLANCHARD, Madame Annie BOUVARD, Madame Marinette CHAINTREAU, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusé(s)** : Monsieur Alexandre QUINOT

**Excusé(s) ayant donné procuration** :

Monsieur Alain LOISEAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRISSON

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Carole SANTERRE

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 1

**Date de la convocation** : 04/09/2020

**Date d'affichage** : 04/09/2020

**Actes rendu exécutoire**

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 18/09/2020

et publication ou notification : 24/09/2020

### SOMMAIRE

- Désignations des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Etude de devis pour les projets en cours (Acquisition de panneaux d'agglomération (annule et remplace la délibération n°2020-37 du 2 juillet 2020), miroir extérieur de sécurité, réfection des châteaux d'eau)
- Délégation au maire pour ester en justice (annule et remplace la délibération 2020-31 du 2 juillet 2020)
- Acquisition de l'ancien restaurant « l'Espérance »
- Désignation d'un notaire pour l'acquisition de l'ancien restaurant « l'Espérance »
- Rénovation de l'ancien restaurant et demandes de subventions
- Désignation d'un délégué élu suppléant pour le comité de site de Greneville en Beauce du groupe scolaire Pierre Bonnin
- Affaires diverses (Création d'un groupe de travail pour le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant « L'Espérance », Haies, Eclairage public...)

## **Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 2 juillet 2020**

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises.  
Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte-rendu.  
Le compte rendu du 2 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **2020-40 Désignations des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Le Conseil Communautaire, suite à la délibération n° C2020-40 du 21 juillet 2020, demande aux conseils municipaux de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour représenter la commune de Greneville-en-Beauce au sein Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

**Représentant titulaire** : Monsieur Jean-Louis BRISSON

**Représentant suppléant** : Madame Carole SANTERRE

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2020-41 Acquisition de panneaux d'agglomération « Bazainville » - sollicitation de subventions (Annule et remplace la délibération n° 2020-37)**

Vu le nouveau devis présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal**,

**Accepte** le devis de l'entreprise **Signals**, pour un montant de **1 556,20 € HT, soit 1 867,44 € TTC.**

**Sollicite** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO),

**Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2020-42 Acquisition d'un miroir extérieur de sécurité - Sollicitation de subventions**

Monsieur le Maire propose d'acquérir un miroir extérieur pour améliorer la sécurité des usagers de la route,

Vu les devis présentés et débattus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal**,

**Accepte** le devis de l'entreprise **Signals**, pour un montant de **786,22 € HT, soit 943,46 € TTC.**

**Sollicite** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO),

**Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2020-43 Réfection des bâtiments « Châteaux d'eau » - budget annexe de l'eau**

Monsieur le Maire propose de remettre en état les châteaux d'eau de Greneville en Beauce et de Guignonville (ravalement, couverture, menuiseries),

Vu les devis présentés et débattus,

Après en avoir délibéré à la majorité, **le Conseil Municipal,**

**Accepte** les devis présentés pour un montant global de : **47 980,45 € HT, soit 56 616,53 € TTC**

**Sollicite** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO),

**Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A la majorité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 1 (Monsieur ALÈGRE)

### **2020-44 Délégation de compétence pour ester en justice (Annule et remplace la délibération n° 2020-31 du 2 juillet 2020)**

Monsieur le Maire explique que la délibération prise le 2 juillet 2020 doit être complétée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à assurer la défense des intérêts de la commune dans cette affaire et à recourir à l'assistance d'un avocat pour accomplir tous les actes dans le cadre des deux procédures pendantes devant le Tribunal correctionnel, et, en particulier, pour obtenir toute réparation en nature ou indemnitaire des préjudices subis par la commune.

Il propose l'assistance de Maître Stéphanie JAMET et de Maître Franck SILVESTRE, Avocats associés de la Société Civile Professionnelle SOREL & Associés.

En application de l'article L. 2122-22 16° du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Autorise** le Maire à défendre les intérêts de la commune dans le cadre des procédures pénales pendantes devant le Tribunal correctionnel d'ORLEANS aux fins de se constituer partie civile et d'accomplir tout acte de procédure pour obtenir la réparation en nature ou indemnisation des préjudices subis par la commune ;

**Autorise** le Maire à mandater la SCP SOREL & Associés, agissant par Maître Stéphanie JAMET et par Maître Franck SILVESTRE, pour l'assister dans ces procédures ;

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2020-45 Acquisition de l'ancien restaurant « l'Espérance »**

**Vu** la délibération n°2020-39 du 2 juillet 2020 autorisant le Maire à négocier le prix du bien immobilier, Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- **D'acquérir** la propriété immobilière moyennant la somme de **65 000 euros**, sis 1 rue de Chatillon à Greneville en Beauce
- **D'autoriser** le Maire à procéder à cette acquisition par acte notarié,
- **De charger** le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition passé en la forme administrative,
- **D'autoriser** le Maire à signer toute pièce, à prendre toute mesure se rapportant à ce dossier et à demander les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

#### **2020-46 Désignation d'un notaire – Acquisition de l'ancien restaurant l'Espérance**

**Vu** la délibération n° 2020-45 du 10 septembre 2020 approuvant l'acquisition de l'ancien restaurant l'Espérance situé sur la commune de Greneville en Beauce par la commune,

**Considérant** qu'il convient de désigner un notaire afin de représenter la commune dans l'acquisition du bâtiment,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Désigne** Maître WISSOCQ, notaire à Toury, pour assister la commune lors de l'acquisition de l'ancien restaurant l'Espérance situé sur la commune de Greneville en Beauce,
- **Dit** que les frais de notaire seront inscrits au budget 2020 de la commune,
- **Autorise** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

#### **2020-47 Réhabilitation de l'ancien restaurant l'Espérance - demande de subventions**

Le Maire présente au Conseil Municipal un programme de travaux pour la réhabilitation de l'ancien restaurant l'Espérance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Accepte** le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant l'Espérance,  
**Autorise** le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

#### **2020-48 Désignation d'un élu suppléant pour le comité de site du groupe scolaire de Greneville en Beauce**

**Vu** la décision du Conseil Communautaire du 21 juillet 2020 de créer une commission scolaire et des comités de site pour chaque groupe scolaire,

**Considérant** que les membres titulaires pour le comité de site de Greneville en Beauce ont été désignés comme suit :

Monsieur Jean-Louis BRISSON (Greneville), Madame Céline DUPRÉ (Châtillon le Roi), Monsieur Martial BOURGEOIS (Jouy en Pithiverais).

**Considérant** qu'il convient de désigner un élu suppléant pour le comité de site du groupe scolaire Pierre Bonnin à Greneville en Beauce pour chaque commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour représenter la commune de Greneville-en-Beauce au sein du comité de site du groupe scolaire Pierre BONNIN :

**Un élu suppléant** : Madame Virginie PEIGNÉ

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

## **Affaires diverses :**

### **Création d'un groupe de travail**

Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail afin d'échanger sur le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant l'Espérance.

### **Haies**

Certains arbres et haies dépassent sur le domaine public. Il est convenu d'adresser un courrier aux administrés afin de leur demander d'élaguer leurs arbres et /ou couper leurs haies.

### **Eclairage public**

Des nuisances sonores ont eu lieu pendant l'été à Greneville.

Si ces nuisances sont à nouveau constatées, il sera peut-être nécessaire de modifier les horaires de l'éclairage public. La décision sera prise ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation.

### **Propriétaires de chevaux**

Afin de prévenir les actes de cruautés envers les équidés, les identités des propriétaires de la commune ont été transmises à la gendarmerie.

### **Autorisation d'occupation du domaine public**

Un administré a demandé à disposer des jardinières fleuries sur le trottoir devant le mur de sa maison. Cette demande a été validée par le conseil municipal.

### **Pithiviers Nettoyage**

Du fait de la crise sanitaire et du maintien de fermeture de la salle polyvalente de Guignonville, il est proposé au conseil municipal de modifier la prestation de Pithiviers Nettoyage.

### **Repas des anciens**

Dans la mesure où le repas des anciens sera certainement annulé, le conseil municipal réfléchit à une autre formule.

La séance est levée à 23 heures 20.

Ont signé les membres présents,

Le Maire,

Jean-Louis BRISSON



